

Vous pouvez dans vos paramètres bloquer les modifications des pièces de ventes lorsqu'elles sont Validées.

Pour cela, dans l'onglet Options- Paramètres – Système – Application – Ventes, il faut décocher l'option "Autoriser la modification des devis, situations, attachements et bordereaux validés (entreprise)".

The screenshot shows the 'Paramètres' window with the 'Système' menu expanded to 'Application'. The 'Ventes' section is active, displaying various configuration options. The option 'Autoriser la modification des devis, situations, attachements et bordereaux validés (entreprise)' is checked, which is the setting to be modified according to the document. Other options include 'Activer la création/modification automatique des prévisions financières pour tous devis accepté', 'Activer la TVA au prorata pour les travaux induits et indissociables', 'Autoriser la modification des devis facturés', 'Autoriser la modification des factures validées (entreprise)', 'Autoriser la modification des marchés acceptés (pour droit facturation)', 'Modification U. ou P.U. sur ligne BPU supprime le lien avec article BPU.', 'Situation : Gérer des demandes d'acompte (Compta. méthode à l'achèvement)', and 'Un tiers payeur sans compte tiers bloque le passage du marché en "en cours"'. There are also input fields for 'Règlement : Tolérance d'écart de montant pour mettre la facture à l'état soldé.' (set to 1,00 €) and 'Taille maxi des images dans les devis (en ko)' (set to 500).